



1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel :
mairie@dannemarie.fr

ARRETE DU MAIRE n° 040/2024
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Le maire de la commune de DANNEMARIE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25 ;

VU les articles L 2542-2 et suivants du Code General des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R 411-8 du Code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifié

CONSIDERANT la demande d'INNOVATION TP 2, rue Marie Marvingt – 51450 BETHENY.

CONSIDERANT que des travaux de remplacement d'un coffret de protection cathodique de la conduite gaz rendent nécessaire la mise en place d'une circulation et d'un stationnement adaptés.

ARRETE

Article 1 : A compter du 08 juillet 2024 et jusqu'au 19 juillet 2024, des travaux sur le réseau gaz auront lieu, sur la RD 419, entre le PR N°10+380 et PR N°10+420. (Rue de Bâle entrée côté Ballersdorf).

A hauteur du chantier, la vitesse sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits des deux côtés à hauteur du chantier.

Un rétrécissement de la voie courante sera signalé

Article 2 : La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Cette décision peut être contestée dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, soit auprès de Monsieur le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Strasbourg qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale
- Le Centre de secours
- La Brigade Verte
- La Collectivité Européenne d'Alsace
- Les Services Techniques de Dannemarie
- L'Entreprise en charge des travaux

Fait à Dannemarie, le 16 mai 2024

Le maire

Alexandre BERBET

